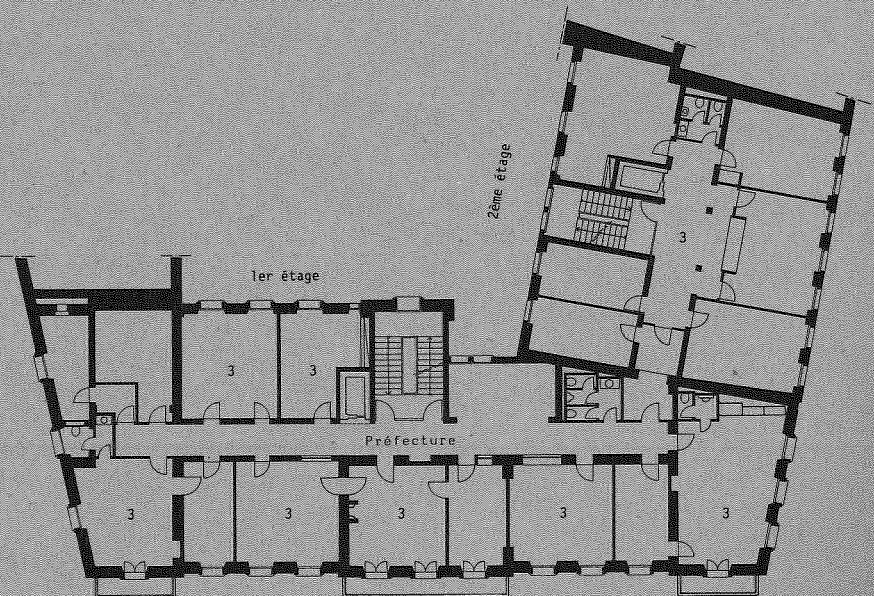
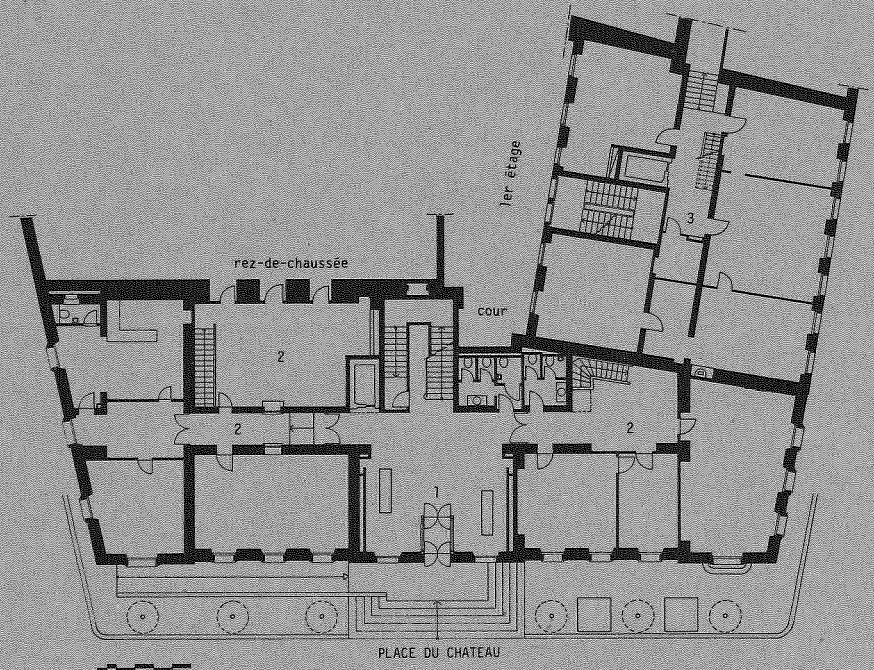
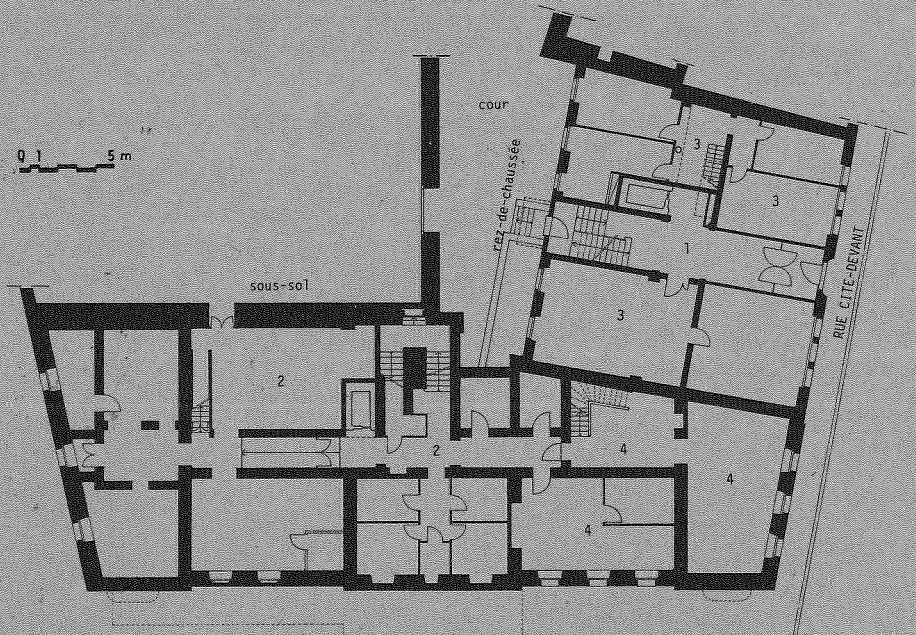
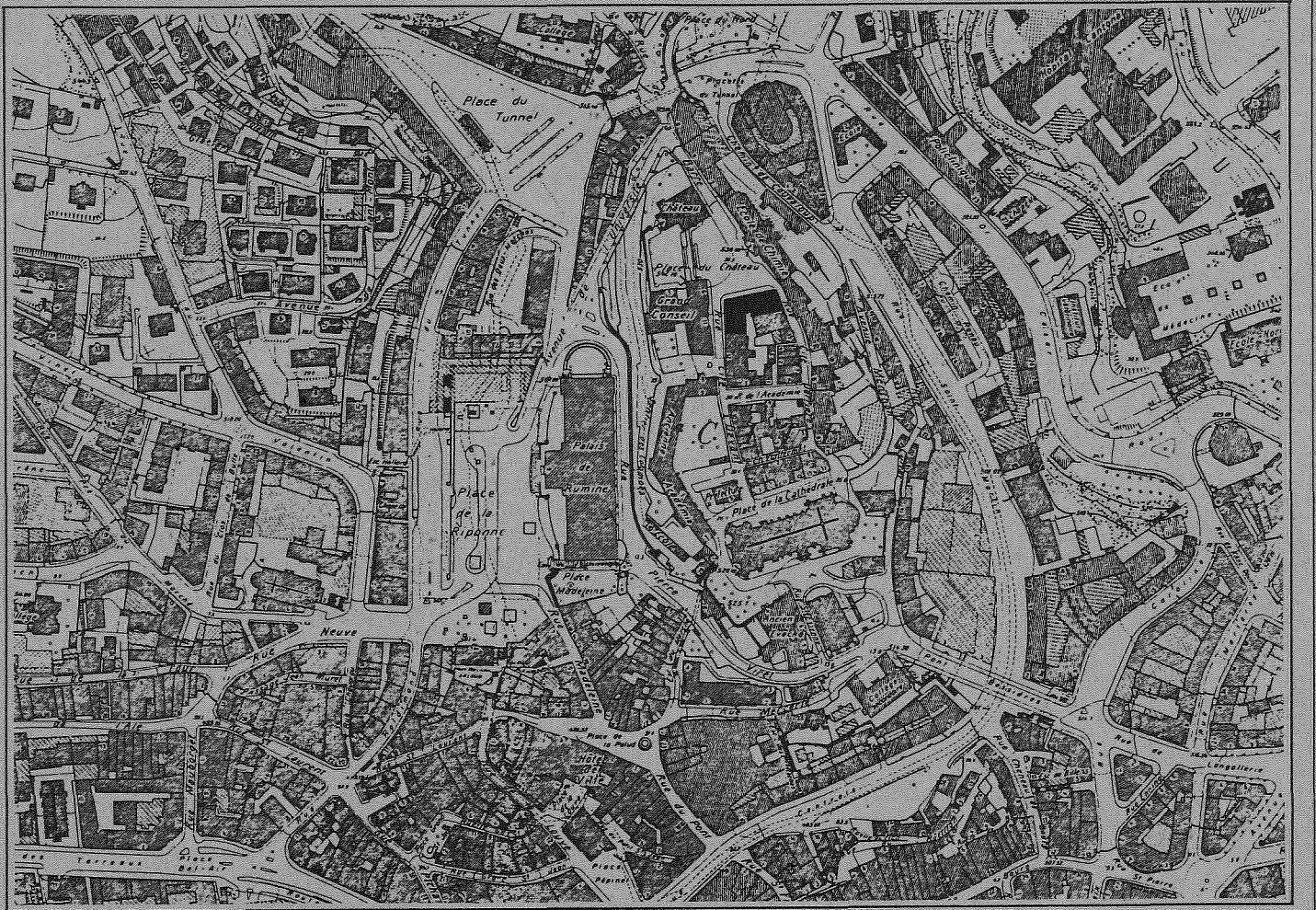


ÉTAT DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BÂTIMENTS

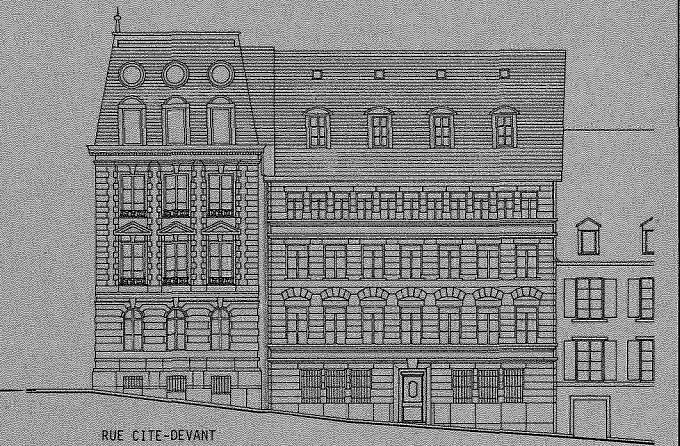
1, PLACE DU CHATEAU

I, PLACE DU CHATEAU





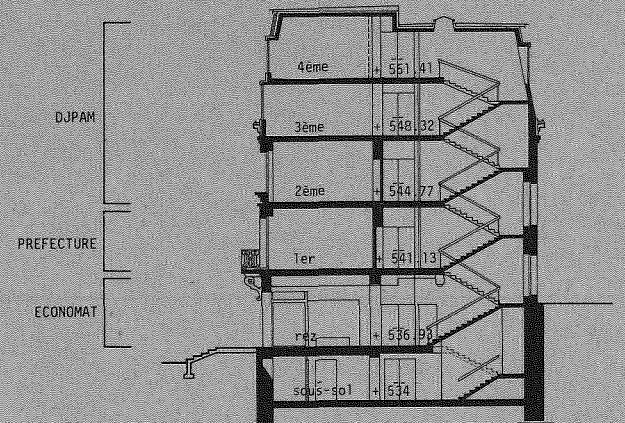
PLACE DU CHATEAU



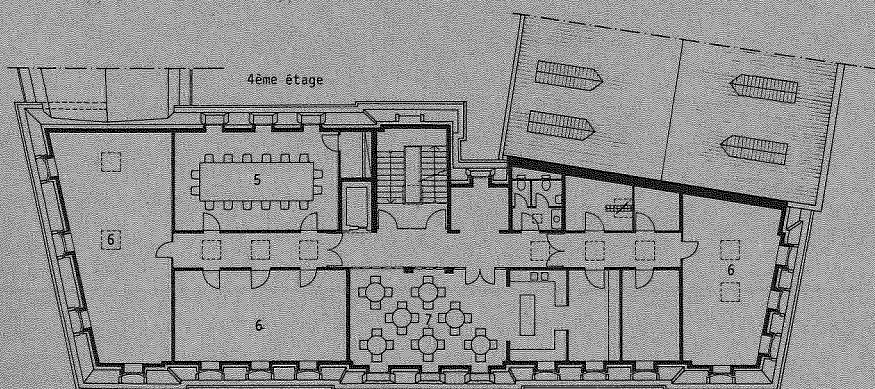
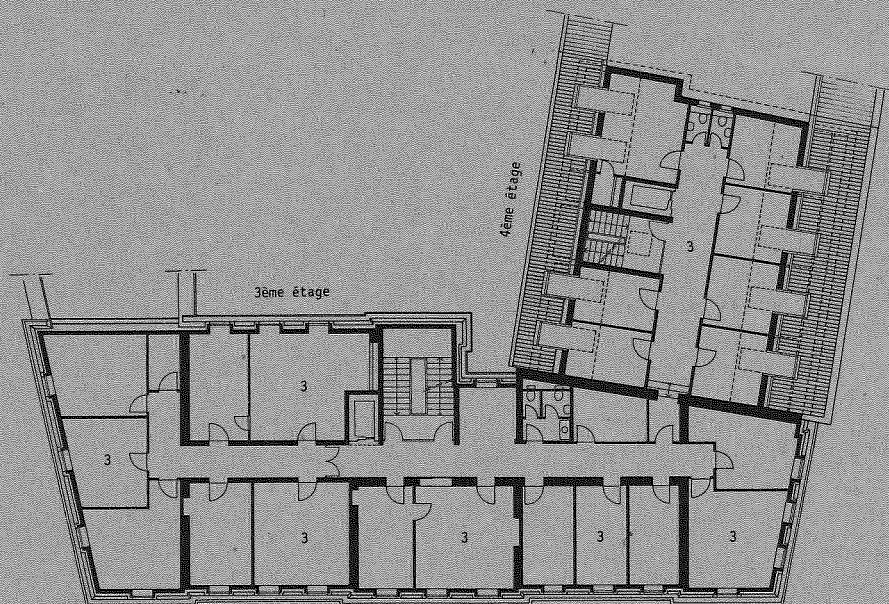
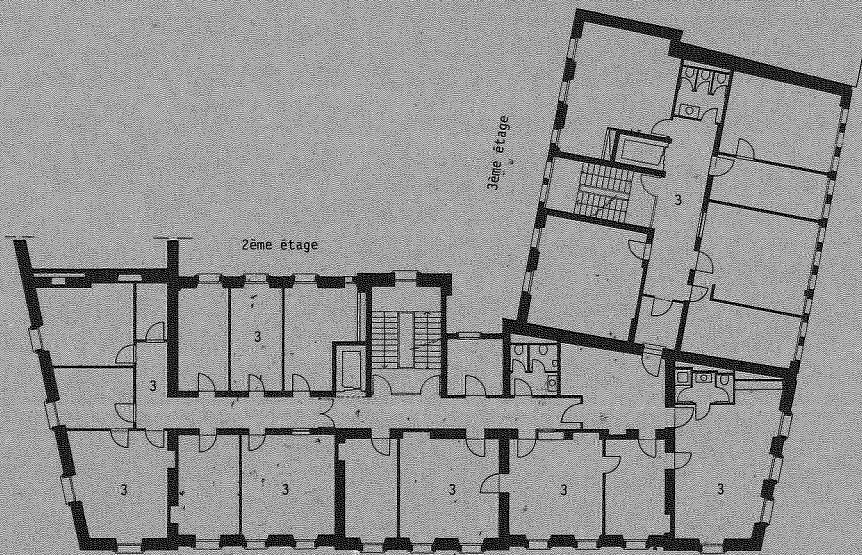
RUE CITE-DEVANT

Légendes

1. Hall d'entrée
2. Economat
3. Bureaux
4. Caves
5. Salle de conférences
6. Archives
7. Cafétéria



COUPE, bâtiment 1, pl. du Château



La Cité, ce n'est pas seulement l'une des collines qui dominent Lausanne, c'est le haut lieu des origines de la capitale, c'est plus qu'un lieu d'ailleurs, un symbole presque, avec la présence des différents pouvoirs de l'Etat de Vaud.

Si, dans le Château cantonal, siège de l'exécutif, il ne se trouve qu'un seul locataire permanent, celui-ci aura maintenant un voisin d'en face avec le Chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires.

Le Grand Conseil va très probablement traiter, discuter, triturer de très nombreuses motions avant d'envisager un déplacement quelque part ailleurs.

Il manque le troisième pouvoir: le pouvoir judiciaire; mais, peut-être dans quelques années, y aura-t-il place à la Cité pour le Tribunal administratif tout fraîchement décidé par les Vaudois, quand bien même en ce qui concerne notre canton, il sera plutôt le quatrième que le troisième pouvoir.

Mais revenons au bâtiment 1, pl. du Château. Il faut rappeler tout d'abord que le choix des locataires n'a pas été fait au hasard, mais qu'il est le fruit d'une organisation très précise se déroulant sur de nombreuses années: un concept arrêté par le Conseil d'Etat, débouchant sur une répartition géographique de l'ensemble de son administration selon un système dit des pôles de départements. Cette politique concertée avec la Ville de Lausanne va permettre et permet déjà de rendre une bonne partie de la Cité à l'habitat, ce qui est non seulement sa vocation primaire, mais dans le contexte actuel de protection de l'environnement une vocation toute naturelle, étant entendu qu'il est préférable d'habiter dans une certaine tranquillité plutôt que dans les quartiers bruyants et pollués du Flon ou de la Louve.

L'immeuble 1, pl. du Château a fait l'objet de très longues et souvent vives discussions lorsque l'exposé des motifs a été traité par le Grand Conseil; il faut bien dire que ces discussions portaient sur des points mineurs comme le choix des matériaux, béton ou bois, ou encore le choix architectural retenu pour la toiture et les combles.

La majorité s'accordera à dire, les échafaudages étant démontés, que le traitement des façades est une réussite presque parfaite. Le choix des tons notamment, en même temps d'une certaine discrétion et d'une très grande harmonie, convient parfaitement au site.

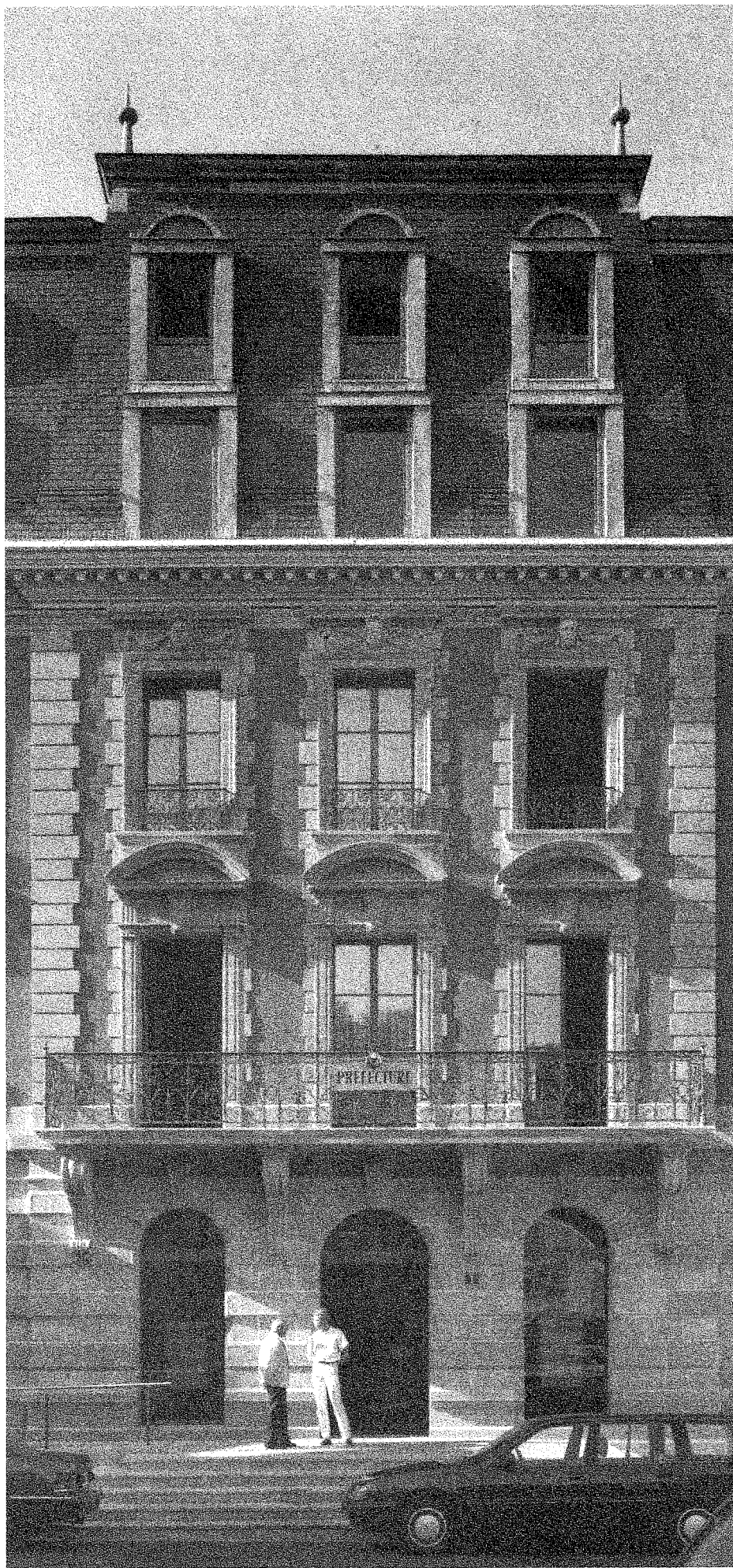
Les aménagements intérieurs qui allient très bien l'utilisation rationnelle au respect des structures sauront très certainement satisfaire les utilisateurs. Parmi ceux-ci, il y a lieu de rappeler qu'est venu s'ajouter en cours de route comme locataire M. le Préfet de Lausanne, ses collaboratrices et collaborateurs. Je n'oserais parler, s'agissant de la Préfecture, d'un cinquième pouvoir, mais la présence de M. le Préfet au balcon du premier aura certainement une très grande allure.

Il restera maintenant au Conseil d'Etat à terminer ce que l'on pourrait appeler le tour du propriétaire en entreprenant la restauration du Château cantonal programmée depuis longtemps, reportée tout aussi longtemps et, enfin, après avoir retenu une affectation, de s'attaquer à l'Ecole de chimie une fois que les locataires actuels auront quitté cet immeuble.

Les remerciements du maître d'ouvrage vont à l'occasion de cette inauguration aux architectes mandatés, aux entreprises qui ont dû travailler dans des conditions quelquefois difficiles, au Service des bâtiments qui a représenté ce maître d'ouvrage.

Marcel BLANC

Chef du Département des travaux publics,
de l'aménagement et des transports



ÉTAT DE VAUD

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BÂTIMENTS

1, PLACE DU CHATEAU

COÛT DE L'OPERATION

CFC 1 TRAVAUX PREPARATOIRES			100%	44'936.90	0.6%
105	Investigations archéologiques	840.--	1.9%		
109	Sondage bâtiment	760.90	1.7%		
154	Chauffage provisoire	13'900.--	30.9%		
196	Expert pierre de taille	20'910.--	46.5%		
196	Géomètre	6'079.--	13.5%		
197	Expert restaurateur	2'447.--	5.5%		
CFC 2 BATIMENT			100%	6'933'080.80	87.5%
211.1	Echafaudages	290'053.--	4.2%		
211.6	Démolition-maçonnerie	1'043'000.--	15.0%		
214.1	Charpente	73'999.20	1.1%		
216.0	Pierre naturelle	407'700.--	5.9%		
216.1	Pierre naturelle	792'864.--	11.4%		
221	Menuiserie extérieure	237'000.--	3.4%		
222.0	Ferblanterie-couverture	557'998.10	8.0%		
222.1	Etude de couverture	3'500.--	0.0%		
223	Protection foudre	13'100.--	0.2%		
228.6	Grillage pigeons	19'800.--	0.3%		
231	Electricité	273'688.--	3.9%		
235	Téléphones	38'800.--	0.6%		
236.4	Antenne TV	864.--	0.0%		
237.0	Dispositif de sécurité	179'650.--	2.6%		
237.1	Sécurité Préfecture	6'105.--	0.1%		
	Modif. sécurité Préfecture	1'090.--	0.0%		
237.2	Alarme Préfecture	5'387.--	0.1%		
239	Câblage informatique	63'700.--	0.9%		
243.0	Chauffage	162'000.--	2.3%		
243.1	Etude de chauffage	4'475.--	0.1%		
244	Ventilation	34'000.--	0.5%		
249	Signalisation	26'152.--	0.4%		
251	Sanitaires	148'338.--	2.1%		
259	Divers	54'438.65	0.8%		
261	Ascenseur	84'139.50	1.2%		
271	Plâtrerie-peinture	734'000.--	10.6%		
272	Ouvrages métalliques	43'900.--	0.6%		
273.0	Menuiserie intérieure	353'000.--	5.1%		
273.1	Seconde mise en passe	././ 21'525.--			
276	Stores	8'250.--	0.1%		
281.0	Chapes	116'000.--	1.7%		
281.1	Moquettes-parquets	91'800.--	1.3%		
281.4	Dallage pierre	39'200.--	0.6%		
281.6	Carrelage-faïence	67'677.50	1.0%		

283.0	Faux-plafonds	76'500.--	1.1%		
283.1	Plafonds décoratifs	1'331.85	0.0%		
287	Nettoyage	21'800.--	0.3%		
291	Honor. architecte	719'858.--	10.4%		
292	Honor. ingénieur civil	73'103.--	1.0%		
293.0	Honor. ingénieur électricien	72'806.--	1.0%		
293.1	Honor. ingénieur électricien	8'403.--	0.1%		
293.2	Honor. expert pierre de taille	1'675.--	0.0%		
296.3	Ingénieur physique du bâtiment	600.--	0.0%		
296.7	Spécialiste-réfection pilastre	2'860.--	0.0%		
CFC 4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS			100%	173'041.--	2.2%
411	Pavés et plantations	92'000.--	53.2%		
413.6	Pierre naturelle	47'000.--	27.1%		
415.2	Ouvrages métalliques	13'500.--	7.8%		
491	Honor. architecte	20'541.--	11.9%		
CFC 5 FRAIS SECONDAIRES			100%	128'452.10	1.6%
511	Autorisations, gabarits	530.--	0.4%		
512.0	Taxes canalisations et eau	4'838.20	3.8%		
512.1	Electricité	12'180.60	9.5%		
513	Protection civile	33'500.--	26.1%		
523	Photographies	4'638.--	3.6%		
524	Reproductions, tirages	5'750.--	4.5%		
554	Déménagement	34'069.--	26.5%		
566	Inauguration	5'036.--	3.9%		
572	Electricité de chantier	100.--	0.1%		
573	Chauffage de chantier	7'671.--	6.0%		
574	Panneau de chantier	4'050.--	3.1%		
579	Divers	1'089.30	0.8%		
583	Plaquette	12'735.50	9.9%		
	Réserve plaquette	2'264.50	1.8%		
CFC 9 MOBILIER - ANIMATION ARTISTIQUE			100%	638'852.70	8.1%
903	Mobilier cafétéria	29'921.--	4.7%		
904	Mobilier administration	507'310.--	79.2%		
920	Textile	12'700.--	2.0%		
981	Animation artistique	51'320.70	8.2%		
991	Honor. architecte	37'601.--	5.9%		
TOTAL DES TRAVAUX				7'918'363.50	100%

CALCUL DU CUBE / MATRICES

CUBE SIA

Sous-sol	1'318.00
Rez	1'915.00
1er étage	1'660.00
2ème étage	1'619.00
3ème étage	1'409.00
4ème étage	1'459.00

TOTAL m3 9'370.00

=====

RAPPORT PRIX/CUBE

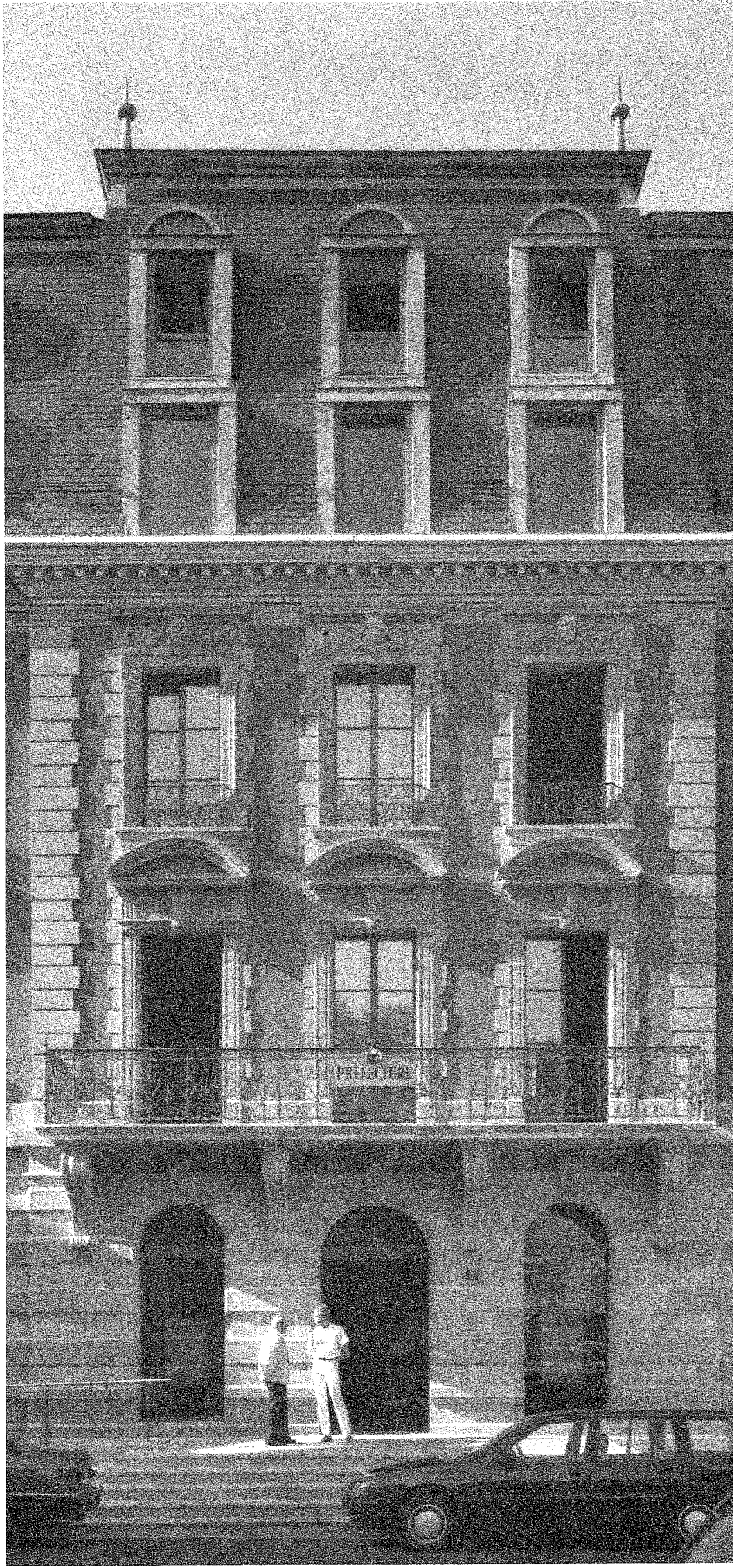
Coût CFC 2 au m3 (non compris 2ème crédit)	:	$\frac{6'151'304.---}{9'370 \text{ m}^3} = 656.---/\text{m}^3$
Coût final CFC 2 au m3	:	$\frac{6'933'080.---}{9'370 \text{ m}^3} = 740.---/\text{m}^3$
Coût total CFC 1-9 au m3 (non compris 2ème crédit)	:	$\frac{7'136'587.---}{9'370 \text{ m}^3} = 761.---/\text{m}^3$
Coût total final CFC 1-9 au m3	:	$\frac{7'918'363.---}{9'370 \text{ m}^3} = 845.---/\text{m}^3$

CALCUL DES SURFACES

Etage	Dépôts	Cafét.	Salles confér.	Couloirs	Bureaux
Sous-sol	456			55	
Rez	50	38		110	158
1er étage			30	71	295
2ème étage	12			62	325
3ème étage				68	324
4ème étage	170	92	58	65	

Total 688 130 88 431 1'102

Circulation verticale : 150 m2
 Total général : 2'592 m2 (surface nette)



ÉTAT DE VAUD

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BÂTIMENTS

1, PLACE DU CHATEAU

Le bâtiment de la place du Château est représentatif du soin qui était encore apporté à la fin du XIXème siècle à la composition architecturale et à la mise en valeur de programmes officiels. Son dessin se pliait tout naturellement aux canons de l'esthétique bourgeoise, laquelle prolongeait les grands thèmes classiques issus des siècles précédents.

L'architecte François Guth, qui en a conçu et dirigé la restauration, découvre dans l'ordonnance de ses façades une réminiscence de celles entourant la place des Vosges à Paris, modèle de la monumentalité urbaine du XVIIème siècle. Et pourquoi pas ! Nos architectes du siècle passé étaient presque tous issus de l'enseignement académique dont l'éclectisme se nourrissait de l'analyse et de la copie des monuments anciens.

La comparaison s'arrête malheureusement aux modénatures de façades car la place du Château ne constitue pas un espace digne des bâtiments qui la forment. Cet ancien jardin suspendu de l'Evêque, devenu cour de caserne, n'a plus trouvé de cohérence depuis la disparition de la porte qui la soutenait vers le nord.

La restauration de cet immeuble, acte architectural, pourrait induire une dynamique urbanistique si la réflexion s'élargissait à l'ensemble des composantes de la place. Ce lieu historique de la ville, réduit à un vulgaire parking, pourrait devenir un espace idéal de promenade, de rassemblement, de manifestation et de représentation.

La restauration fut envisagée dans cet esprit; le concept de réaménagement des bâtiments administratifs de l'Etat à la Cité en nouveaux logements n'est pas contredit par le maintien des fonctions officielles entourant la place du Château. A notre avis, cette dernière doit rester sans ostentation représentative du pouvoir cantonal tout en s'ouvrant mieux à la population.

Le maintien du Département de la justice, de la police et des affaires militaires et l'installation de la Préfecture de Lausanne entrent dans cette logique.

Les artisans de la restauration récemment terminée ont magnifiquement oeuvré et le résultat obtenu encourage à poursuivre la réflexion sur l'ensemble. Ils ont démontré une fois de plus, que d'anciens bâtiments ne font pas seulement partie de notre mémoire collective; les structures très simples de l'époque ont aussi une étonnante potentialité d'usage qui justifie en elle-même l'équilibre économique de l'opération.

L'architecte a également su exalter des qualités hier oubliées car usées par le temps, pour offrir aux nouveaux occupants des espaces de travail à la personnalité affirmée.

La "façade sud" de la place du Château a ainsi retrouvé une nouvelle harmonie; je souhaite que l'oeuvre se poursuive de manière à offrir à la Cité la Place qui lui fait aujourd'hui défaut.

Jean-Pierre DRESCO
Architecte de l'Etat

1. Le Grand Conseil du canton de Vaud accorde, par décret du 24 novembre 1987, un crédit de 6'500'000 francs pour financer les travaux de restauration et de réaménagement du bâtiment 1, pl. du Château.

La commission parlementaire est composée de :

MM. P.-R. MARTIN, président	MM. M. GORGE
S. BECK	P. HUNZIKER
R. BOURGEOIS	P. MARTI
J.-P. CAVIN	M. PARMELIN
J.-J. DANTHE	J.-C. ROSSET
A. DESARZENS	G. THARIN
R. DESSAUX	

2. Peu avant la terminaison de la restauration des façades en molasse, une analyse fine a montré une mise en oeuvre en complet irrespect des règles de l'art. Afin de pouvoir faire reprendre intégralement ces façades, le Conseil d'Etat a attribué, en accord avec la Commission des finances du Grand Conseil, un crédit additionnel de 720'000 francs le 17 novembre 1989.

Ce crédit, augmenté des hausses apparues durant le chantier, sera soumis au Grand Conseil au printemps 1991.

3. Pour des raisons historiques, le bâtiment 1, pl. du Château, propriété Etat de Vaud, est intégré à un ensemble comprenant le bâtiment 14, rue Cité-Devant, propriété ECA.

La transformation des deux bâtiments a été parallèle, chaque propriétaire finançant son propre objet.

La présente plaquette recèle cependant une certaine disparité : si son objet est essentiellement le bâtiment 1, pl. du Château (décompte, entreprises, etc.), les plans et photos, par contre, couvrent les deux bâtiments.

4. Organisation du maître d'ouvrage :

- Etat de Vaud, Commission de construction :

M. F.-J. Z'GRAGGEN, Architecte, Service des bâtiments, président

Me J.-C. CHAPPUIS, Secrétaire général du DJPAM, puis dès août 1988,

Me A. ZUMSTEG, Chef du Service de justice et législation

M. B. CUEREL, Chef du Service de l'économat

M. J.-R. GUIGNARD, Directeur de l'ECA

M. O. MAYOR, Chef du Service de l'intérieur

M. G. PIDOUX, Chef du Service des gérances

- Mandataires :

- Architecte

- Ingénieur civil

- Ingénieur électricien

- Expert MH

- Archéologue

- Sculpteurs

MM. F. GUTH

M. BOUBAKER

H. BURKHARDT

J.-D. GILLIARD

F. CHRISTE

H. BARBIER

L. NUSSBAUMER

Le bâtiment 1, place du Château, entré dans les mémoires sous l'appellation "administration militaire" a été construit vers la fin du siècle passé, sans qu'un dossier de plans précis puisse situer l'année exacte.

Son style se rapproche de celui appelé éclectisme, généralement pratiqué à l'époque, soit l'emploi et l'adaptation de styles historiques des siècles passés de même que la reproduction fidèle ou moins fidèle de monuments marquant leur époque.

C'est bien le cas ici, où une portion de l'ensemble est inspirée de la Place Royale à Paris, appelée aussi place des Vosges, construite au tout début du XVIIe siècle.

Bien entendu les reconstitutions fidèles ne réussissent que rarement et souvent se révèlent difficiles si le bâtisseur est contraint de s'adapter au site et à la destination de son immeuble. Un appauvrissement d'expression architecturale devient bien compréhensible.

Le bâtisseur de l'édifice 1, place du Château s'est pourtant efforcé d'employer les mêmes proportions, les mêmes matériaux, mais avait fait des concessions en ce qui concerne la forme de la toiture moins élancée. Quant aux lucarnes, elles seront exécutées en bois imitant la pierre. Les éléments de façade en pierre de taille seront réalisés en molasse friable. Les arcades cèdent la place à un sous-bassement moins généreux.

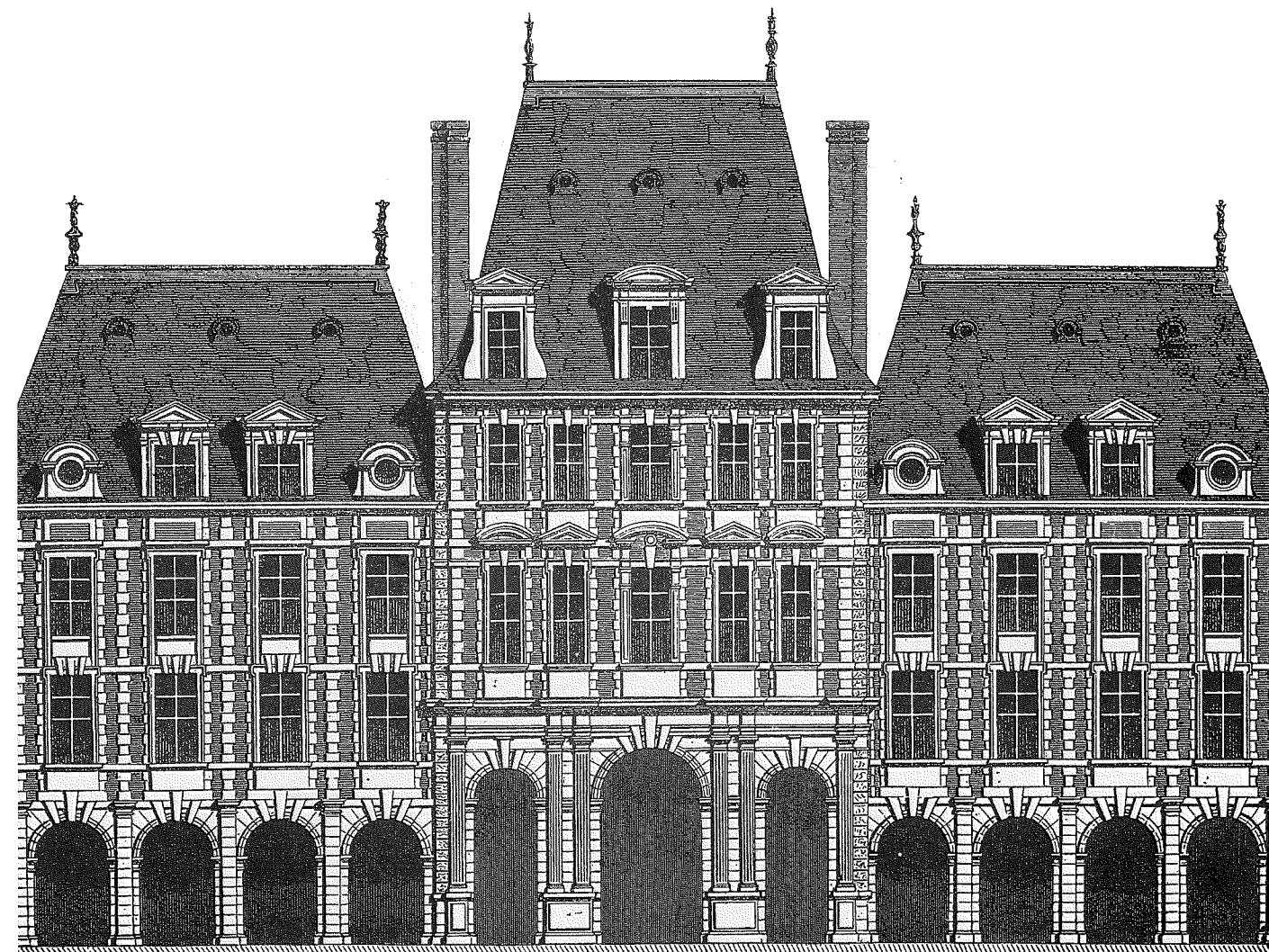
Quand l'auteur de ces lignes prit possession de son objet à rénover, il a dû constater qu'en outre les encadrements de fenêtres, cordons, socles, corniches, frontons et chaînes d'angles ont été largement fusés suite à l'érosion d'un siècle et à la pollution des nombreuses décennies.

Les parements de la façade, à l'origine en briques rouges, recrépis par la suite, les ferblanteries de la toiture souvent réparées, les lucarnes confectionnées par souci d'économie étaient également très détériorées.

A l'intérieur, les usagers successifs ont opéré également aux rafraîchissements périodiques, en recouvrant par couches successives les finitions d'origine. Seul le petit salon du 1er étage, en style Régence, a été maintenu intact et restauré.

Face à la dégradation du bâtiment et aux besoins de nouveaux utilisateurs, il s'est révélé important de concevoir un ensemble de locaux administratifs, accompagnés d'un hall d'entrée élargi et plus généreux, d'un ascenseur, d'une cafétéria confortable, mais aussi d'une salle de conférences disponible pour tous les services.

Un soin particulier a été apporté à la mise en valeur de



l'espace de la toiture mansardée. Des études comparatives approfondies ont démontré que la charpente présente dans les combles et surcombles - difficilement exploitables - pouvait judicieusement être remplacée par une enveloppe en béton armé et apporter des surfaces de travail, de détente et d'archives, augmenter le volume utilisable, sans modifier le gabarit de l'édifice.

Conjointement à la volonté de respecter les détails et finitions originels, les nouveaux aménagements sont réalisés dans l'esprit de notre temps - comme la conception de l'animation artistique issue d'un concours - pour résolument confirmer l'esprit créatif de notre époque.

L'économie a été également une préoccupation majeure lors des études de restauration et de transformation. Grâce à la collaboration fructueuse entre les représentants du maître de l'ouvrage et les mandataires techniques des diverses disciplines, ingénieurs, architectes (malgré les nombreuses difficultés rencontrées propres à la nature du vieux bâtiment), un bilan positif est à constater, en rendant ces lieux non seulement à l'Administration, mais surtout à la Préfecture, sans doute le premier destinataire du bâtiment, il y a un siècle.

Gravure d'époque, la place des Vosges en 1600.

François GUTH
Architecte

APRES



L'immeuble actuel a été construit pour l'Administration vers 1893 et abritait notamment la Préfecture. Il n'a pas été fondamentalement modifié depuis; les façades, toutefois, étaient à l'origine en brique apparente, avec des encadrements en molasse, comme actuellement en façade sud; le crépissage est intervenu dans un deuxième temps pour les façades exposées aux intempéries.

L'aménagement intérieur est sobre et la décoration est concentrée sur le vestibule d'entrée et la cage d'escaliers, avec des pilastres cannelés couronnés de chapiteaux cubiques à tailloir frappé de rosaces et des consoles à volutes et demi-rosace à l'amorce de l'escalier. Le bureau central du premier étage présente seul un lambris de hauteur, avec des panneaux quadrangulaires à angles rentrants frappés de rosaces, séparés par des pilastres cannelés naissant sur un piédestal à hauteur du lambris, couronnés de chapiteaux ioniques à échine ornée d'oves et de lancettes, avec une guirlande. La décoration du bâtiment, alliant des éléments empruntés aux styles Louis XIII et Louis XVI principalement, témoigne bien de l'éclectisme caractéristique de l'architecture de la Belle Epoque.

LA CITE ET L'ADMINISTRATION

Le nouvel édifice remplaçait deux anciennes maisons, dont la Tornalette, ainsi nommée à cause de sa tour d'escalier polygonale, bien connue par des photographies (1). Cette maison avait été reconstruite sans doute au milieu du XVIIe siècle; le bâtiment contigu au sud était depuis la fin du XVe siècle une écurie épiscopale, puis baillivale, avant d'être annexé au précédent, avant 1611 (2).

La construction du nouvel immeuble s'inscrit bien dans la stratégie de colonisation de la Cité par l'Administration, amorcée dès la naissance du canton de Vaud par la construction du bâtiment du Grand Conseil, puis l'aménagement de la terrasse du château en 1845, et l'abaissement de la place et son agrandissement par la démolition de la porte de Saint-Maire, dès 1890, et la construction de l'Ecole de chimie en 1893 (3).

Le nouveau bâtiment abritait le restaurant du Château, disparu depuis, qui remplaçait deux cafés démolis. Ce cas est loin d'être isolé, et la conquête de la Cité par l'Administration banalise complètement le tissu urbain, comme l'indiquent les anciens plans cadastraux (4) : les maisons, les cafés, les magasins et ateliers, attestés depuis le Moyen Age (5), cèdent la place aux bureaux. Comme le constate Marcel Grandjean (6), l'installation du Centre administratif du nouveau canton s'est faite "...

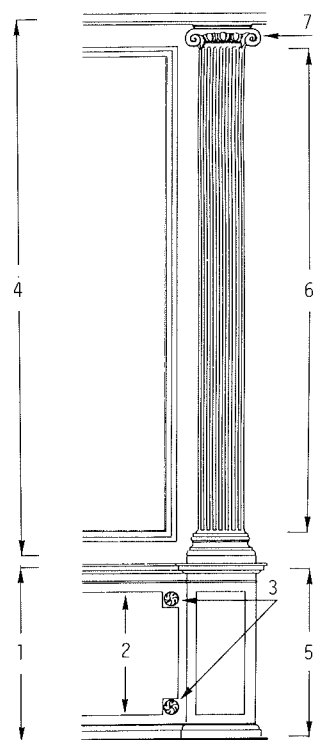


Vers 1893, il a fallu démolir le bâtiment de la Tornalette, au centre, pour construire l'actuel immeuble 1, place du Château.

Vers 1900, un groupe de jeunes filles du quartier à l'occasion d'une fête.



Manifestation sur la place du Château au tournant du siècle.



1. Soubassement (en l'absence de 4 : lambris à hauteur d'appui)
2. Panneau à angles rentrants
3. Rosaces
4. Lambris de hauteur
5. Piedédestal
6. Pilastre canelé
7. Chapiteau orné d'oves et de lancettes

non sans dommage souvent pour le tissu urbain ancien, perturbé par l'implantation de lourds immeubles de bureaux et la transformation brutale d'anciennes maisons ou plus fréquemment de groupes d'anciennes maisons : il existe actuellement une volonté de renverser cette tendance". L'Administration a décidé de rendre en partie la Cité au logement, pour s'installer à la Riponne; la transformation du bâtiment 1, pl. du Château s'inscrit dans cette nouvelle stratégie, exposée ailleurs. Il faut souhaiter bon vent à cette greffe.

François CHRISTE
Archeotech

Notes :

- (1) Voir Louis POLLA, *Lausanne 1860-1910, Maisons et quartiers d'autrefois*, Lausanne, 1969, p. 71-73, et *Places de Lausanne*, Lausanne, 1987, pp. 21-26.
- (2) Voir Marcel GRANDJEAN, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, La Ville de Lausanne, tome III, Bâle, 1979, pp. 116-117.
- (3) Outre POLLA, op. et loc. cit., voir Marcel GRANDJEAN, *Les monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud*, La Ville de Lausanne, tome I, Bâle, 1965, pp. 423-432, et tome III, pp. 113-115.
- (4) Plan de 1831 par Berney, vol. 1, fol. 6, aux Archives cantonales vaudoises, cote GB 132/j, et de 1886 par Deluz, vol. 1, fol. 5, cote GB 132/k1.
- (5) Voir François CHRISTE, *Lausanne, place de la Cathédrale/rue Cité-Devant/rue Vuillermet*, *Chronique archéologique* 1988, dans la *Revue historique vaudoise*, 1989, pp. 133-138.
- (6) *Les monuments...*, tome III, p. 111.

"La nature a horreur du vide". (A. Lavoisier)

L'administration plus encore.

C'est en tout cas la leçon qu'on pourrait tirer du réaménagement du numéro 1 de la pl. du Château. Avant même que ses murs ne soient désertés par le Service de l'administration militaire, les stratèges de l'urbanisme, poursuivant leur campagne de réaffectation de la Cité à l'habitat, avaient commencé de dresser les plans les plus audacieux pour y reloger d'autres services. On imaginait alors de regrouper dans le même périmètre, délimité par la place du Château, la rue Cité-Derrière, la rue de l'Académie et la rue Cité-Devant, rien moins que la Gendarmerie, le Service de la police administrative, le Service pénitentiaire, le Chef du Département JPAM et son Secrétariat général, le Service de justice et législation, l'Office du tuteur général, celui du Juge d'instruction cantonal, et celui du Contrôle des habitants et de Police des étrangers. Le numéro 3 de la rue de l'Académie était rendu au logement.

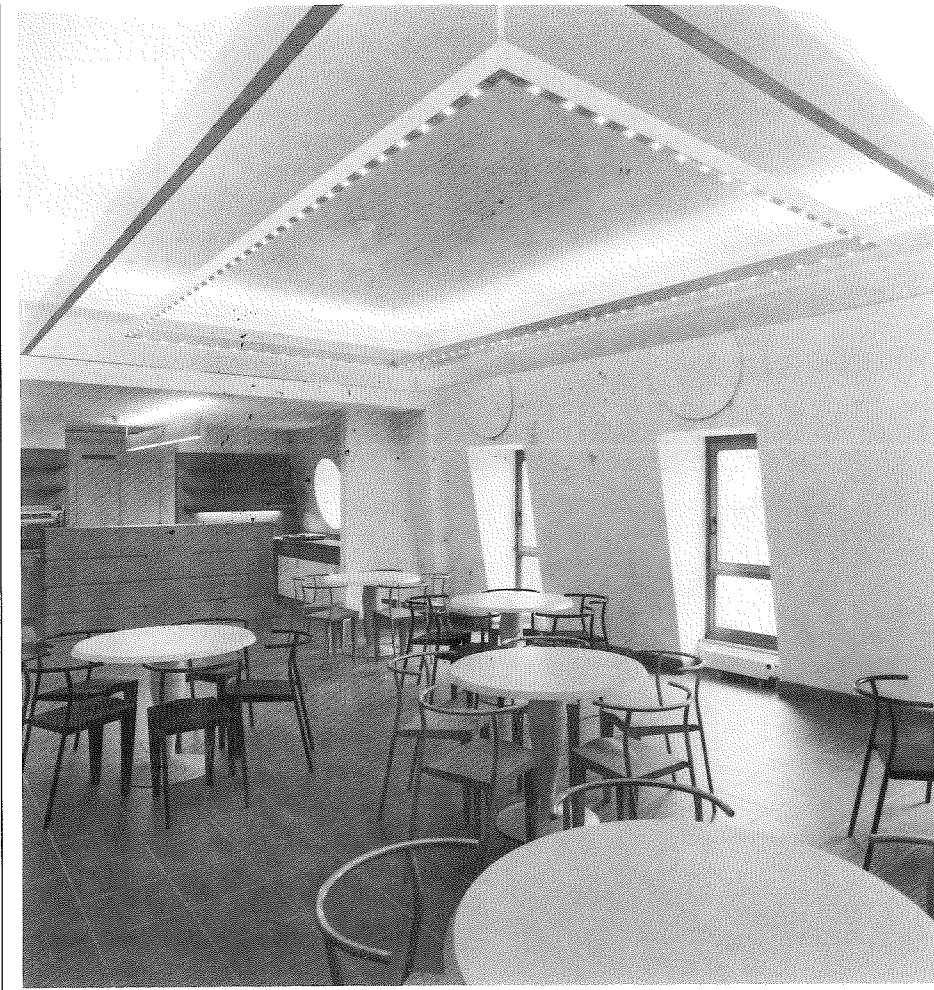
Mais les locaux vacants ne donnent pas des idées qu'aux urbanistes. N'était-ce pas l'occasion de ramener la Préfecture de Lausanne à portée de voix du Château ? En soi, ce projet n'était pas trop étonnant, puisqu'il participait du même esprit de concentration des bureaux de l'administration. La rapidité et la force avec laquelle il s'est imposé le sont bien davantage et resteront sans doute inexplicables, tant les archives sont discrètes sur les raisons de ce transfert.

Qu'importe, cette décision eut le mérite de hâter le choix du Département de la justice, de la police et des affaires militaires, qu'il était un moment question de loger dans le futur "îlot" Riponne-Tunnel. Le numéro 1 de la place du Château suscitait des convoitises ? il fallait occuper le terrain sous peine d'en être entièrement chassé. L'Economat l'avait du reste fort bien compris; au point que son chef d'alors avait décidé d'affronter les travaux sans quitter les lieux. Décision franchement téméraire, comme on s'en apercevra plus tard, dans le bruit infernal des marteaux-piqueurs et la poussière des tailleurs de pierre. Après une belle résistance, un repli temporaire sur la rue César-Roux deviendra inévitable. Et l'héroïsme sera bien mal récompensé, puisqu'à peine réinstallé dans ses locaux restaurés, on parle déjà de lui faire céder la place au poste de gendarmerie de la Cité.

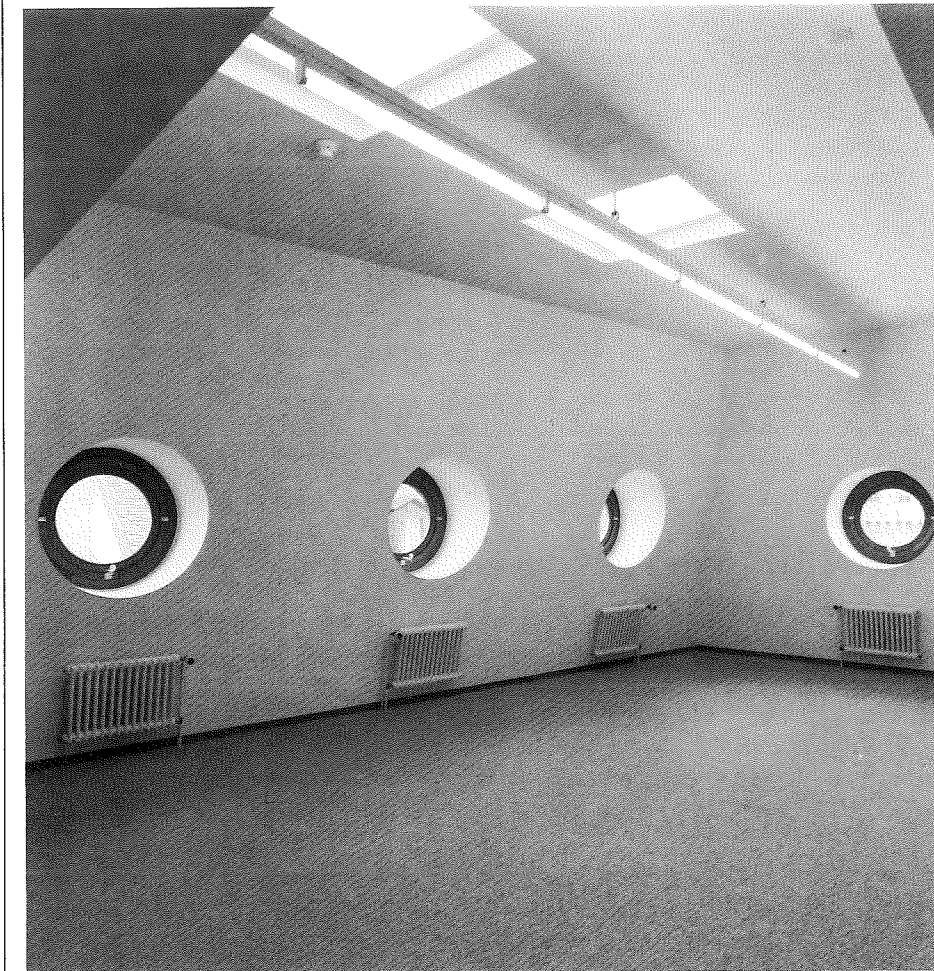
Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur ces péripéties pour se rendre compte que les planifications les



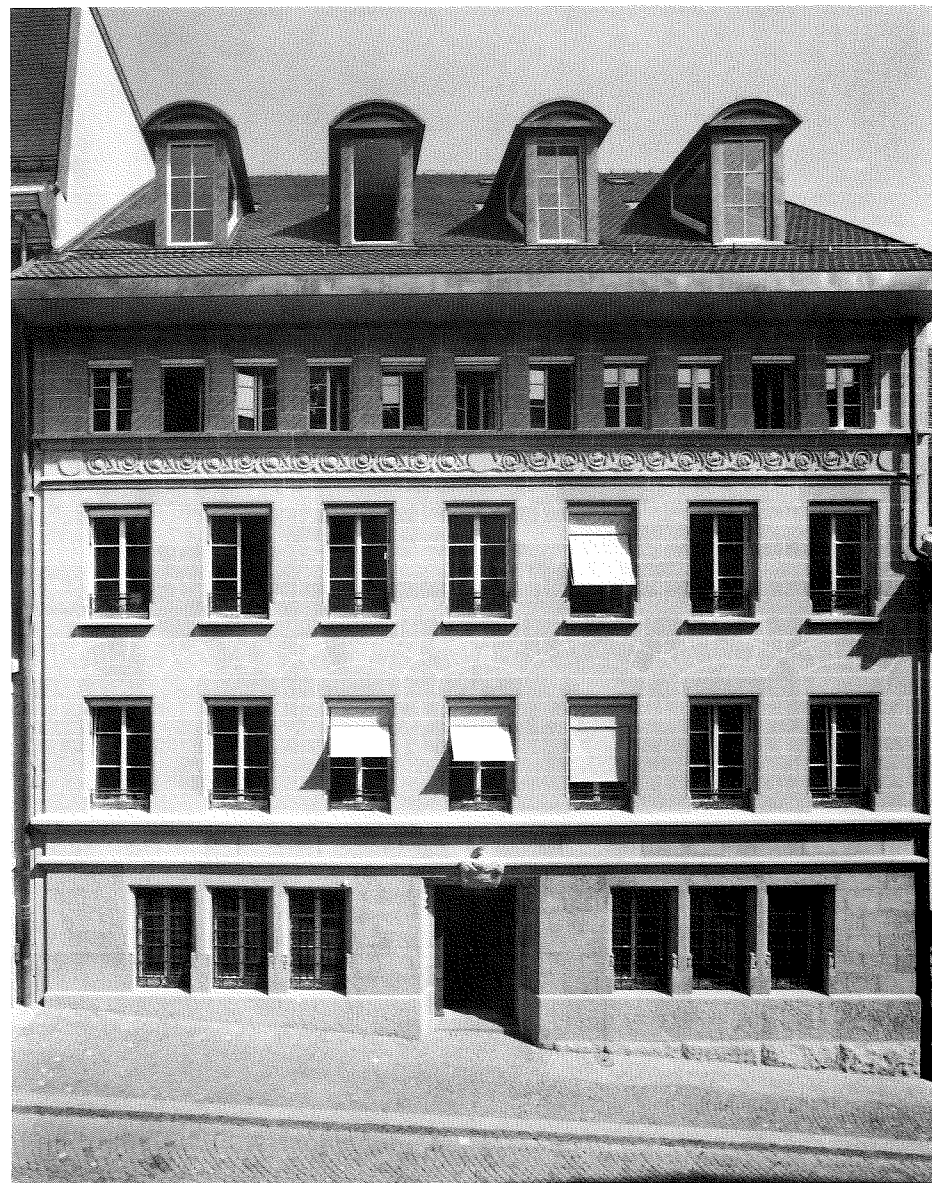
Un bureau
Petit salon Régence



Cafétéria "La Tornalette"
Archives (réserve de bureaux)



mieux préparées résistent très mal à l'évolution chaotique des circonstances. Dans sa politique de construction aussi, l'Etat doit savoir faire la part de l'improvisation. Le plus grand mérite de cette nouvelle affectation est sans doute de libérer, à la rue de l'Académie, des surfaces qui permettront à la Police de sûreté d'attendre la réalisation de Blécherette III dans des conditions décentes. Ses bureaux actuels, dédale de pièces meublées avec tout ce que les autres services ne veulent plus et où il n'est pas rare de voir deux personnes obligées de partager le même coin de table, rappellent le décor des Maigret tournés dans les années cinquante. Ceux qui doivent y travailler ont de la peine à en goûter le charme. Autre libération à mettre à l'actif du projet, celle du Chef du Service pénitentiaire, croupissant jusque-là der-



Rue Cité-Devant 14

rière les barreaux du rez-de-chaussée de la même rue de l'Académie. Avec son nouveau bureau, à l'angle de la place du Château et de la rue Cité-Derrière, il reste certes sous l'oeil de la gendarmerie, mais sa moquette rose a un parfum d'évasion.

Le Chef du DJPAM et son secrétariat général pouvaient eux aussi légitimement aspirer à un peu plus de confort : corridors pisseux, où depuis vingt ans les peintres ne passaient plus que pour demander un extrait de leur casier

judiciaire, bureaux vétustes, que l'on aurait pu croire hantés par des fonctionnaires à visière et manchettes de lustrine, leurs locaux étaient devenus une caricature de la légendaire parcimonie libérale.

Mieux loti, avec vue sur la cathédrale et les toits de la Cité, le Service de justice était celui que la perspective d'un déménagement réjouissait le moins. Mais il n'est de loin pas le plus mal servi dans la nouvelle distribution, et aujourd'hui, à l'instar des autres locataires de la place du Château 1 et de la rue Cité-Derrière 14, son personnel est unanimement satisfait de travailler dans des bureaux clairs, aménagés de façon moderne et aussi bien distribués que le permettaient les contraintes des bâtiments à rénover. Le confort et l'agrément de ces locaux doivent assurément beaucoup au remplacement des combles traditionnels par une structure en béton, invisible de l'extérieur, mais procurant un espace habitable et une isolation thermique bien supérieurs à une charpente classique. Que le Grand Conseil soit ici remercié d'avoir osé donner son aval à cette solution architecturale difficile à défendre dans le contexte actuel du marché du bois.

Réussite aussi, l'audace prudente de l'architecte dans la couleur turquoise des plinthes et des encadrements de portes; conjuguée à un éclairage généreux, elle donne aux corridors un cachet remarquable. Quant au hall d'entrée, il change avec bonheur des accès étriqués de naguère. A ses qualités esthétiques, il ajoute la vertu rassurante de montrer que dans l'administration, où l'on savait déjà que seules les boiseries travaillent, le sol et le plafond réfléchissent.

La façade enfin a subi un lifting bienvenu. Sa nouvelle teinte brique, qui met en valeur ses parements de molasse, restaurés à grands frais, lui procure une vigueur que l'ancien uniforme vert caserne dont elle était affublée ne laissait guère soupçonner. Une excellente surprise, qui pourrait à elle seule justifier la rénovation du bâtiment. Incontestablement, pour les anciens comme pour les nouveaux locataires de la place du Château 1 et de la rue Cité-Devant 14, la complète réhabilitation de ces bâtiments est un plein succès. Par la faute d'une entreprise incapable de tenir ses engagements, on ne peut hélas pas en dire autant du déroulement des travaux. Mais ceci est une autre histoire, qui pourrait bien prendre la forme d'une chronique judiciaire.

Me Alain ZUMSTEG
Chef du Service de justice

Le projet, choisi à la suite d'un concours, est conçu en contraste délibéré avec l'architecture existante. Lieu public et de passage, le hall se veut reflet des activités du bâtiment. C'est un espace net, moderne et dynamique, aussi aéré que possible.

L'espace donné n'étant pas très grand, l'idée d'un plafond réfléchissant s'est imposée d'emblée. Sans nier son niveau réel, affirmé par sa structure et soutenu par les tubes néon, le plafond donne, par le jeu des reflets, de la hauteur à l'espace et établit la prépondérance des verticales.

En contrepoint, deux colonnes obliques d'acier peint et leurs reflets dans le sol de marbre noir et le plafond, fixent un axe dynamique et rompent la symétrie. Une troisième colonne, dans la cage d'escaliers, prend le relai des images virtuelles, invitant à monter dans les étages. Les trois colonnes sont construites à partir de segments de prismes obliques à bases carrées.

Il a été décidé de conserver quelques éléments architecturaux d'origine. Leur intégration a nécessité une élévation partielle du plafond. Ces éléments ont été traités en faux-marbre par Mlle Violaine Knecht, restauratrice d'art, qui a fait de son intervention magistrale un apport majeur à l'ensemble.

Du projet à la réalisation, le travail devient une affaire collective. Nous tenons à remercier MM. Guth et Kaiser, bureau d'architecture mandaté, MM. Briner et Wiedler (Ramelet S.A.), M. Zamofing (Aisa S.A.), ainsi que les différents corps de métiers qui ont mis tout leur soin à cette réalisation.

Henri BARBIER
Sculpteur

Colonnes, chapiteaux, linteaux, mur peint sur lequel court un filet blanc façon fausses pierres, rampe d'escalier : autant d'éléments qui, au 14, rue Cité-Devant, ont une histoire. Ils sont témoignages chatoyants de l'ancien... Ce vécu plastique, il fallait le conserver à travers la restauration, pour que surgisse la confrontation paisible du vieux et du nouveau. "Ancien-nouveau", la rencontre de deux expressions !

Le lieu d'intervention, dans son aspect premier est un couloir sombre, mais surtout totalement symétrique : à une porte fait face une autre porte, à une colonne une autre colonne... La transformation fonctionnelle du lieu par l'architecte brise cette symétrie en aménageant une entrée d'ascenseur. Ce mur, porteur du changement, je l'attribue au "neuf"; celui qui lui fait face témoignera donc de l'ancien. Ainsi, mon projet conserve le face-à-face : une "vieille" colonne se dresse devant la trace d'une semblable, ou, ailleurs, devant un homologue coloré. Entre les deux, un passage de couleur, une transition plastique : le vieux rejoint le neuf...

Autre aspect important de cette intervention artistique : la lumière ! La lumière, émanant des fenêtres situées dans la montée d'escaliers, cette lumière qui guidait le visiteur à travers le sombre couloir et lui indiquait l'accès aux étages supérieurs. Deux interventions lumineuses au plafond conduisent l'oeil vers les escaliers : une droite de lumière blanche conserve la symétrie du couloir (l'ancien), l'autre, de lumière jaune, perturbe cette symétrie (nouveau). L'ascenseur - escaliers du moderne - invisible au visiteur au début du couloir, sera signalé par une importante source lumineuse.

Le nouveau, l'ancien, côte-à-côte.

Lorenz NUSSBAUMER
Artiste



Dans le cadre des travaux de transformations de l'immeuble 1, pl. du Château, trois questions ont essentiellement retenu l'attention de l'ingénieur civil.

1/ Nouvelles surcharges utiles à admettre sur les planchers existants en relation avec la nouvelle affectation des locaux :

01. Les planchers existants étaient composés de la manière suivante :

- poutres en bois porteuses appuyées sur les murs en maçonnerie : portée 4.50 à 5.00 m.
- un premier plancher sur poutres
- lambourrage et isolation en "marin", ép. env. 8 cm.
- 2ème plancher et parquet.

Les surcharges admissibles selon la norme SIA 160 pour ce genre de plancher sont d'environ 160 kg/m² sans augmenter les déformations existantes.

02. La suppression du plancher supérieur, ainsi que du marin et leur remplacement par une chape liquide a permis :

- d'absorber les déformations existantes et de créer une surface de plancher plane à l'aide d'une isolation dense d'épaisseur variable
- d'augmenter la surcharge admissible de 160 kg/m² à 220 kg/m². La nouvelle surcharge, tout en étant inférieure à celle recommandée par la norme SIA 160 pour ce type de locaux, peut être néanmoins acceptée en tenant compte de l'utilisation effective définie par les représentants du maître de l'ouvrage et par l'architecte.

2/ Nouvelle conception des combles et surcombles.

Le maître de l'ouvrage désire récupérer le plus de surface possible dans ces deux niveaux; dans ce but, l'architecte a défini une nouvelle répartition des surfaces.



Pour l'exécution, trois variantes ont été retenues et comparées aussi bien du point de vue réalisation du gros-oeuvre qu'au point de vue de leur incidence sur le second oeuvre.

Les variantes étudiées pour l'exécution des :

- dalles
- mansardes
- lucarnes
- dalles toiture

sont les suivantes :

- 01 - béton armé
- 02 - charpente bois
- 03 - charpente métallique.

La préférence a été donnée à la variante béton armé en tenant compte de la comparaison du coût d'exécution en relation avec les qualités des surfaces récupérées. Le résultat observé aujourd'hui confirme le bon choix pour la réalisation.

3/ Agrandissement de l'entrée de l'immeuble.

La création d'une entrée plus généreuse répondant mieux à l'occupation de l'immeuble a conduit à la suppression au niveau du rez-de-chaussée de plusieurs appuis intermédiaires du mur central porteur.

La difficulté a résidé essentiellement dans :

- la qualité et la composition du mur existant : deux parois de parements entre lesquelles ont été entreposés des matériaux de remplissage non compacts et hétérogènes
- l'existence de plusieurs cheminées pour l'aération et pour des âtres
- la détermination correcte des charges à reporter sur le nouveau sommier métallique supportant le mur central au niveau de la dalle du rez-de-chaussée.

Moncef BOUBAKER
Ingénieur civil

CHRONOLOGIE DES TRAVAUX

EMPD	septembre 1987
Soumissions	février 1987
Début du chantier	mai 1988
Bâtiment hors d'eau	mars 1989
Finition des toitures	septembre 1989
Aménagements extérieurs	juin 1990
Déménagement	juin 1990
Ouverture au public	juin 1990
Inauguration	11 septembre 1990

ECHAFAUDAGE

Mise en place d'un échafaudage de type lourd sur toutes les façades (400 kg/m').

Mise en place d'une toiture provisoire d'une portée libre de 15.90 m. reposant en partie sur une poutre Bailey de 18.70 m.

MACONNERIE-BETON ARME

Démolition complète des combles et surcombles anciens jusqu'au plancher du 3ème étage.

Reconstruction de deux étages en toiture en coque béton, reprenant la géométrie générale du bâtiment; avec inclinaison différente des pans de toiture nord, sud, est et ouest.

Mise en place de lucarnes circulaires préfabriquées.

Bétonnage de dalles.

Nouvelles maçonneries de séparation.

Mise en place en deux étapes de poutrelles métalliques reprenant le mur principal du bâtiment après agrandissement du hall d'entrée.

CHARPENTE

Reconstruction complète d'une nouvelle corniche moulurée à l'identique de l'ancienne.

FERBLANTERIE-COUVERTURE

Couverture en ardoise naturelle.

Ferblanterie en cuivre traitée avec un produit d'oxydation accélérée du cuivre en vue d'obtenir la teinte vert pâle du vieillissement naturel dès la mise en place des lucarnes.

Mise en place de pointes coniques de décoration sur les parties hautes de la toiture.

PIERRE NATURELLE

Changement partiel et ravalement complet des pierres de

tailles en molasse fortement dégradées par les intempéries, le temps et la pollution.

Nettoyage à l'acide des soubassements et protection par un produit antigraffiti.

MENUISERIE INTERIEURE

Remplacement des portes avec reprise sur les nouveaux encadrements du détail ancien à l'exception des 3ème et 4ème étages. Mise en place de cadres sans moulures dans les étages en toiture.

Agencement de la cafétéria avec reprise de l'ancienne porte d'entrée en chêne sculptée.

Réalisation d'un sas d'entrée en chêne avec portes en verre.

Remise en état d'origine du petit salon au 1er étage de style Régence.

MENUISERIE EXTERIEURE

Nouvelles fenêtres en chêne avec vitrage triple et petits bois traversants.

PLATRIERIE-PEINTURE

Montage des galandages en plâtre.

Masticage et peinture de toutes les menuiseries intérieures.

Pose de papier ingrains et de papier tissu.

Exécution de rustique dans les dégagements.

Application, après toilage, d'un enduit minéral sur les façades d'une teinte rappelant la brique originelle, dont un échantillon a été conservé en façade sud.

Restauration du pilastre et de la "couverte" du hall d'entrée en faux marbre.

Remise en couleur du petit salon du 1er étage de style, selon les recherches effectuées à la demande de la Section des Monuments Historiques.

ASCENSEUR

Mise en place d'un ascenseur hydraulique.

ELECTRICITE

Remplacement de l'ancienne installation.

Distribution par une gaine verticale sur toute la hauteur du bâtiment et par panier de câble horizontal à chaque étage, ainsi que par canaux de sol.

Équipement des bureaux par boîtes de sols intégrant un tube pour le réseau informatique. L'ensemble du bâtiment est protégé contre le feu par une détection dans chaque local.

Création d'une nouvelle ligne d'introduction.

Eclairage des bureaux par lampadaires halogènes indirects.

CHAUFFAGE-VENTILATION

Remplacement de l'ensemble de l'installation.

Raccordement sur le réseau du chauffage urbain.

Mise en place de convecteurs ou de radiateurs suivant les locaux.

Ventilation du local machinerie ascenseur et des groupes sanitaires.

SANITAIRE

Création d'une nouvelle alimentation et de nouveaux groupes sanitaires pour le public et le personnel.

REVEITEMENT DE SOL

Pose de moquettes dans l'ensemble des bureaux.
Pose de carrelage dans les dégagements d'étage et sur les paliers.
Dallage en granit noir dans le hall d'entrée.

PARQUETS

Restauration de parquets existants dans le petit salon au 1er étage.
Pose de parquet collé en chêne dans trois bureaux.

SERRURERIE

Prolongement de portes coupe-feu sur chaque palier.
Remise en état des banquettes de fenêtres et des garde-corps de balcons.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Extension du trottoir jusqu'à la limite de propriété.
Mise en place d'une esplanade d'accès avec escalier en revêtement de granit.
Réalisation d'une rampe pour handicapés. Plantation de six arbres d'essence Charmille.
Pose de deux bancs extérieurs.

PARATONNERRE

Mise en place d'un système complet de paratonnerre.

SIGNALISATION

Pose d'une signalisation avec plaques générales à l'entrée du bâtiment, plaques d'étages et identification des bureaux avec des plaquettes amovibles.



LES ENTREPRISES

BIOLLAY S.A.	Echafaudage	Bex
CUENOD-PAYOT S.A.	Maçonnerie et B.A.	Lausanne
MÜLLENER S.A.	Charpente	Pully
ROSSIER & BIANCHI S.A.	Pierres de taille	Ecublens
Pierre LACHAT	Pierres de taille	Lausanne
CHEVRIER & CAPRARA Sàrl	Pierres de taille	Crissier
MORAZ Frères S.A.	Menuiserie ext.	Montreux
MORAZ Frères S.A.	Menuiserie int.	Montreux
CHAMPOD-HOSTETTLER S.A.	Ferblanterie- couverture	Tolochenaz
HAENNI S.A.	Paratonnerre	Lausanne
LUTHI & SCHMIED S.A.	Electricité	Lausanne
MONNIER S.A.	Chauffage et ventilation	Pully
GRAPHICO S.A.	Signalisation	Pully
MASSON SANITAIRES S.A.	Sanitaires	Lausanne
SCHINDLER S.A.	Ascenseur	Lausanne
GAMBONI S.A.	Plâtrerie - peinture	Pully
J.-J. EICHHORN	Serrurerie	Lausanne
SCHENKER S.A.	Stores	Le Mont
BALZAN & IMMER S.A.	Chapes liquides	Lausanne
MENETREY	Moquettes et parquets	Le Mont
ROSSIER & BIANCHI S.A.	Dallage en pierre naturelle	Ecublens
AS DE CARREAUX	Carrelage	Lonay
SCHNEIDER Isolations S.A.	Faux plafonds	Lausanne
JACCARD	Nettoyage	Romanel
SEREG	Protection pigeons	Lausanne
PROBUTA S.A.	Chauffage provisoire	Lausanne
PFISTER S.A.	Voilage, rideaux	Lausanne

ANIMATION ARTISTIQUE



□ Hall d'entrée 1, place du Château
□ Cage d'escalier auteur : Henri Barbier

□ Halle d'entrée 14, Cité-Devant
auteur : Lorenz Nussbaumer

37

Septembre 1990 Publication
du Service des bâtiments

Place de la Riponne 10 CH - 1014 Lausanne
Conception graphique : André Bovey, ASG
Photos : François Bertin, Grandvaux
Impression : Favre et Winteregg, Echandens
